

Création d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Milizac-Guipronvel

Dans les suites d'un appel à projets lancé en début d'année par l'Agence Régionale de Santé Bretagne et conformément à l'arrêté d'autorisation en date du 28 août dernier, l'Association Hospitalière de Bretagne a été retenue pour créer une maison d'accueil spécialisée rue de l'Argoat à Milizac.

C'est un évènement majeur pour les personnes en situation de handicap du Département, actuellement en attente de réponse et particulièrement pour les jeunes majeurs, actuellement en IME faute de place, pour leurs familles, pour les professionnels, actuels et futurs, de l'AHB et du territoire, mais aussi pour l'ensemble de la population. C'est aussi une solide reconnaissance de l'attractivité du Pays d'Iroise et singulièrement celle de la commune de Milizac-Guipronvel.

Une réunion publique est organisée ce mercredi 4 octobre afin d'exposer à la population le projet, ses objectifs et son architecture.

Elle sera animée par :

- la Commune de Milizac, représentée par M. Bernard QUILLEVERE, maire, et M. Paul CROGUENNEC, directeur général des services,
- l'Association Hospitalière de Bretagne, représentée par Pierre LE RAY, Président du Conseil d'administration, Xavier CHEVASSU, directeur général et Myriam BENHABERROU, directrice du Pôle médico-social de l'Association Hospitalière de Bretagne
- le cabinet d'architectes Blézat, représenté par son directeur général, Eric DESCHODT, ainsi que Romain GUTTON, Anne ORHANT et Pierre-David PETIT, architectes.

Modalités d'accueil et de fonctionnement

A l'horizon 2026, cet établissement s'adressera à des personnes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation en MAS dont une partie des places sera destinée aux personnes avec polyhandicap et aux personnes avec Troubles du Spectre Autistique (TSA). Une priorité est donnée à l'admission de jeunes de 20 ans et plus sous amendement Creton, c'est-à-dire des jeunes majeurs actuellement en Institut Médico-Éducatif (IME), faute de place dans le secteur adulte.

Il s'agira d'un établissement mono site de 56 places d'hébergement permanent (50), temporaire (3) et modulaire (3) ainsi que 5 places « hors les murs ».

Il fonctionnera 24h/24, 365j/365, en appui d'une équipe pluridisciplinaire représentant environ 70 équivalents temps plein composée :

- De professionnels accompagnants, socio-éducatifs : aide-soignant, accompagnant éducatif et social (AES), éducateur spécialisé, maîtresse de maison, etc.
- De professionnels médicaux, de rééducation : médecin, psychiatre, infirmière, psychologue, neuropsychologue, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricien, éducateur sportif, etc.
- De professionnels administratifs, techniques et logistiques.

Modalités d'implantation et architecture

L'établissement sera implanté sur la commune de Milizac-Guipronvel (rue de l'Argoat, quartier Penlan). Cette localisation permet une proximité immédiate avec la métropole Brestoise favorisant l'accessibilité aux services essentiels de santé (CHU, etc.) ainsi qu'aux professionnels y travaillant.

En appui du dynamisme et de l'expansion de la commune, le projet est pensé en proximité immédiate permettant ainsi un accès à la vie sociale et aux liens avec la population (proximité de zones d'habitation, chemins de promenade, etc.).

Conçu de plain-pied, l'établissement sera constitué de :

- Un espace central de type agora ou « place de village » regroupant des pôles (accueil/administration, soins et de rééducation, espaces d'activités) ;
- Des espaces de vie distincts pour chaque type de handicap accueillis, eux-mêmes agencés en fonction des spécificités du type de handicap ;
- Des espaces extérieurs spécifiques par unité de vie ;
- Des accès directs pour les 3 unités de vie TSA et l'accueil de jour ;
- Une configuration générale en interaction avec l'environnement et la vie de la commune.

